



Montreuil, le 15 février 2012

SOUTIEN A NOTRE CAMARADE XAVIER MATHIEU

Alors que tant d'affaires de patrons voyous et de « délinquance en col blanc » sont enterrées par manque de moyens ou sur instruction de parquets inféodés au pouvoir, la cour d'appel d'Amiens vient de condamner notre camarade cégétiste des CONTI, Xavier Mathieu, à 1200 euros d'amende pour avoir refusé un prélèvement ADN par la police, suite au conflit social de Continental de Clairoix.

Tout notre soutien va à Xavier mais aussi, à travers lui, à tous nos camarades victimes chaque jour dans leur vie militante de discrimination, de pressions et de la criminalisation d'actes militants.

La justice des puissants reste toujours acharnée quand il s'agit de briser l'un des nôtres. Nous aimerions que dans un pays de droit la justice sociale soit de mise, qu'elle défende le faible contre le fort. Mais il n'en est rien et chaque jour la démocratie est bafouée par des corrupteurs en habits de politiciens et les marchés financiers dictent leur politique du pire à l'État.

Face à des vies familiales brisées par le chômage et la précarité, la justice française entrave le droit de lutter pour se défendre. La dignité et l'espoir ne sont même plus permis dans cette société individualisée jusqu'à l'abjection et, au travers de l'acharnement judiciaire vécu par Xavier Mathieu, ce sont tous les syndicalistes qui sont visés, ces hommes qui, par leur foi dans un monde plus juste, osent s'élever contre « l'inéluctable » et se mettent en travers de la machine effrayante et inhumaine qu'est le capitalisme. Notre syndicat s'élève contre l'arbitraire de cette décision et s'insurge contre cette machine judiciaire, comme arme du pouvoir, lancée contre les nôtres.

La multiplication et l'utilisation abusive de fichiers tels que le Fichier National des Empreintes Génétiques entravent les libertés individuelles et doivent être proscrites.

Refuser de donner son ADN est, dans ce cas, un geste militant ! Les syndicalistes ne sont pas des délinquants. Juste les ardents défenseurs d'une société où l'humain est placé au centre de tout. Xavier Mathieu est un syndicaliste et à ce titre, plus que du soutien, il mérite le respect le plus profond, comme toutes ces femmes et ces hommes qui, chaque jour, luttent pour l'intérêt général quand tant d'autres détournent la tête.

Si la justice française cherche vers qui tourner ses foudres, elle pourrait utilement s'inspirer de l'exemple du jugement de Turin où deux anciens dirigeants de la société Eternit, responsables de la mort de 3 000 personnes victimes de l'amiante, ont été condamnées à 16 ans de prison.